



# Intervention parlementaire

|                                    |                                                                                                                                                                                                                       |
|------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| N° de l'intervention :             | 246-2024                                                                                                                                                                                                              |
| Type d'intervention :              | Interpellation                                                                                                                                                                                                        |
| Motion ayant valeur de directive : | Non                                                                                                                                                                                                                   |
| N° d'affaire :                     | 2024.GRPARL.63                                                                                                                                                                                                        |
| Déposée le :                       | 25.11.2024                                                                                                                                                                                                            |
| Motion de groupe :                 | Non                                                                                                                                                                                                                   |
| Intervention de l'organe du GC :   | Non                                                                                                                                                                                                                   |
| Déposée par :                      | Heyer (Perrefitte, PLR) (porte-parole)<br>Jeanneret (St-Imier, PLR)<br>Pauli (Nidau, PLR)<br>Roulet Romy (Malleray, PS)<br>Graber (La Neuveville, UDC)<br>Ochsenbein (Bévilard, UDC)<br>Klopfenstein (Corgémont, UDC) |
| Cosignataires :                    | 0                                                                                                                                                                                                                     |
| Urgence demandée :                 | Oui                                                                                                                                                                                                                   |
| Urgence accordée :                 | Oui 28.11.2024                                                                                                                                                                                                        |
| N° d'ACE :                         | du                                                                                                                                                                                                                    |
| Direction :                        | ...                                                                                                                                                                                                                   |
| Classification :                   | Non classifié                                                                                                                                                                                                         |
| Proposition du Conseil-exécutif :  | Sélectionner                                                                                                                                                                                                          |

## OACOT à Nidau – Situation actuelle des ressources disponibles pour les communes du Jura bernois

L'OACOT (unité francophone de Nidau) a adressé un courrier aux communes du Jura bernois en date du 15 juillet 2024 intitulé « Situation actuelle des ressources disponibles pour les communes du Jura bernois ».

Dans ce courrier, l'OACOT indique en préambule que les activités du service destinées aux communes du Jura bernois sont perturbées par le nombre élevé de dossiers reçus, la grande complexité des dossiers fournis, ainsi que par leur qualité et intégrité parfois « inférieures aux règles de l'art ». Après cette introduction, l'OACOT indique que deux collaboratrices travaillant sur les dossiers du Jura bernois quitteront l'office le 1<sup>er</sup> octobre 2024 et le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et que l'office espère compenser ces départs dans les meilleurs délais tout en annonçant une période de transition qui devrait permettre de réduire les délais de traitement des dossiers d'ici 2025. Il est rappelé en conclusion que les communes ont un rôle crucial à jouer dans les échanges en lien avec les procédures en cours et dans l'élaboration de dossiers de qualité.

Ce courrier est perçu comme un affront par les communes du Jura bernois et l'association de communes Jura bernois.Bienne. L'OACOT se permet d'accuser les communes de perturber ses activités alors que ce sont les problèmes de ressources en personnel et de gestion des dossiers par l'OACOT qui impactent durablement les activités des communes. Cette situation n'est pas nouvelle et cela fait des années que les communes du Jura bernois sont confrontées à des délais de traitement largement supérieurs à six mois pour leurs dossiers. Il n'est par exemple pas

acceptable que certaines communes doivent attendre des mois voire des années avant d'obtenir un retour sur leur procédure de révision du plan d'aménagement local.

Cela engendre le report de projets d'aménagement et de construction d'importance, avec tout ce que cela implique au niveau de la politique communale, et fait souvent aussi renoncer des entreprises à s'installer dans la région au profit d'une autre. Il n'est pas acceptable que la promotion économique de notre région soit entravée et son attractivité ternie par les problèmes structurels d'un office cantonal. Cette situation n'a que trop duré et doit être rectifiée immédiatement.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil-exécutif estime-t-il acceptable que les communes du Jura bernois ainsi que les porteurs de projets privés et commerciaux soient traitées de la sorte par l'OACOT à Nidau (cf. contenu de leur courrier de juillet 2024) ?
2. Le Conseil-exécutif estime-t-il acceptable que les projets d'aménagement et de construction liés au Jura bernois soient négligés pendant des mois voire des années par l'OACOT à Nidau sous couvert d'un manque de personnel ?
3. Le Conseil-exécutif peut-il nous donner des informations au sujet de comment la question du personnel va être réglée à la suite des départs enregistrés à l'OACOT à Nidau ?
4. Quel dispositif le Conseil-exécutif va-t-il mettre en place pour que le retard pris sur les dossiers du Jura bernois déposés à l'OACOT à Nidau soit rattrapé dans les plus brefs délais ?

Motivation de l'urgence : Vu le nombre de communes qui attendent depuis des mois que leurs dossiers soient traités, et vu les départs enregistrés à l'OACOT à Nidau en octobre 2024 et janvier 2025, il est urgent de trouver des solutions pour régler la situation.

Destinataire  
– Grand Conseil